



## TechnipFMC confirme le calendrier de sa scission en deux leaders industriels “pure-play” diversifiés

16 Janvier 2020

LONDRES, PARIS, HOUSTON, le 16 janvier 2020 - TechnipFMC (NYSE: FTI) (PARIS: FTI) a confirmé aujourd'hui que la transaction prévue de séparation en deux sociétés, TechnipFMC et Technip Energies, est en bonne voie pour être finalisée au premier semestre 2020.

La société anticipe une conclusion de la transaction au deuxième trimestre 2020 et prévoit de tenir à Paris un évènement investisseurs « Capital Markets » pour Technip Energies avant la finalisation de la scission.

La société a également annoncé que le prospectus de scission de Technip Energies inclura désormais les états financiers pour Technip Energies, audités selon les normes IFRS pour chacun des exercices terminés le 31 décembre de 2016 à 2019. Afin de fournir des états financiers pour l'année 2019, permettre une meilleure clarté dans la lecture de la récente performance historique, la société prévoit la publication de son prospectus après le dépôt de ses documents annuels (rapport annuel au format 10-K et rapport annuel du Royaume-Uni).

En plus de l'approbation du E .U. Prospectus par l'Autorité Néerlandaise des Marchés Financiers (AFM), la finalisation de la transaction dépendra des conditions générales de marché, des approbations réglementaires et l'autorisation définitive du Conseil d'administration. En attendant de recevoir toutes les autorisations finales, la société et ses employés restent déterminés à garantir l'excellence opérationnelle et à fournir un service d'une qualité irréprochable à ses clients.

### Technip Energies (SpinCo)

Avec près de 15 000 salariés, Technip Energies deviendrait l'un des principaux « pure-players » du secteur E&C et sera bien positionné pour capitaliser sur la transition énergétique mondiale. Technip Energies aura en effet tous les atouts nécessaires pour saisir les opportunités offertes par le secteur du GNL grâce à son modèle discipliné de réalisation de projets, à ses compétences diversifiées et à ses performances. La nouvelle entreprise pourra également s'appuyer sur son statut de leader, en terme de carnet de commandes, sur le segment aval (downstream) et exploiter les opportunités de croissance qui s'offriront dans les biocarburants, la chimie verte et les énergies alternatives. Technip Energies sera immatriculée aux Pays-Bas et aura son siège à Paris. La société sera cotée sur Euronext Paris.

### TechnipFMC (RemainCo)

Avec environ 22 000 salariés, TechnipFMC serait un fournisseur de services et de technologie entièrement intégré, qui continuera à contribuer au développement énergétique. Le rôle de la société sera d'aider les clients dans la livraison de solutions de production uniques et intégrées. TechnipFMC deviendra le premier « pure-player » diversifié du secteur. TechnipFMC restera immatriculée au Royaume-Uni avec son siège à Houston. La société sera cotée à la Bourse de New-York (NYSE) et sur Euronext Paris.

Informations importantes à l'attention des investisseurs et des détenteurs de parts du capital

### Déclarations à caractère prospectif

Ce communiqué contient des « déclarations prospectives » telles que les définissent la section 27A du United States Securities Act de 1933, telle qu'amendée, et la section 21E du United States Securities Exchange Act de 1934, telle qu'amendée. Les mots « s'attendre à », « prévoir », « seraient », « sera », « seront » et les expressions similaires désignent des déclarations prospectives qui ne sont généralement pas inscrites dans le temps, et incluent les déclarations concernant la scission potentielle de la Société entre RemainCo et SpinCo, les prévisions de résultats financiers et opérationnels de RemainCo et SpinCo après la scission proposée et les attentes concernant les affaires ou organisations respectives de RemainCo et SpinCo après la scission proposée. Ces déclarations prospectives comportent des risques, des incertitudes et des hypothèses significatifs qui pourraient se traduire par un écart important entre les résultats réels et passés et nos prévisions ou attentes actuelles. Pour de plus amples renseignements concernant les facteurs importants susceptibles de créer un écart important entre les résultats réels et les prévisions, veuillez consulter nos facteurs de risque présentés dans nos déclarations transmises à la Securities and Exchange Commission des États-Unis, qui incluent notre déclaration annuelle sur le formulaire 10-K, nos déclarations trimestrielles sur le formulaire 10-Q et nos déclarations actuelles sur le formulaire 8-K, nos déclarations auprès de l'Autorité des marchés financiers ou de la Financial Conduct Authority du R.-U., ainsi que les éléments suivants :

- les risques liés à l'impact ou aux conditions de la scission proposée ;
- les risques liés aux avantages et aux coûts de la scission proposée, notamment le risque que les avantages attendus de la scission proposée ne se concrétisent dans les délais attendus, en totalité ou en partie ;

- les risques que les conditions de la scission proposée, notamment les autorisations réglementaires et la consultation des représentants des employés, ne soient pas satisfaites et/ou que la scission proposée ne se concrétise pas dans les délais ou les conditions prévues ou du tout ;
- le traitement fiscal prévu pour la scission proposée, notamment en ce qui concerne les actionnaires aux États-Unis ou dans d'autres pays ;
- les modifications de l'actionnariat de la Société, de RemainCo et de SpinCo, la volatilité des prix du marché de leurs actions respectives ;
- les risques associés aux opérations de financement éventuelles exécutées dans le cadre de la scission proposée ;

et

- l'impact de la scission proposée sur nos sociétés et le risque que la scission proposée soit plus complexe, prenne plus de temps ou soit plus chère que prévu, notamment l'impact sur nos ressources, systèmes, procédures et contrôles, le détournement de l'attention de la direction et l'impact sur les relations avec les clients, autorités gouvernementales, fournisseurs, employés et autres contreparties commerciales.

Nous souhaitons vous avertir de ne pas accorder une confiance excessive à ces déclarations prospectives, lesquelles ne sont pertinentes qu'à la date de leur publication. Nous n'endossons aucune obligation de publier une révision ou une actualisation de ces déclarations prospectives après leur date de publication en fonction de nouveaux renseignements, de futurs événements ou autres, sauf dans la mesure requise par la loi.

#### Clauses de non-responsabilité

Le présent communiqué de presse est destiné à des fins d'information uniquement aux actionnaires de TechnipFMC, dont la majorité réside aux États-Unis, au Royaume-Uni et en Europe. Le présent communiqué de presse ne constitue pas un prospectus au sens du Règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 (le « Règlement Prospectus »), et les actions de SpinCo seront distribuées dans des circonstances qui ne constituent pas « une offre au public » au sens du Règlement Prospectus. Le présent communiqué de presse ne vise pas à être distribué dans des pays exigeant un examen réglementaire préalable et une autorisation de distribuer un communiqué de presse de cette nature.